

COMPTE-RENDU DE REUNION COMMISSION ANIMATION TERRITORIALE DU CNIG DU 25/09/2019

Objet : Réunion de la commission *animation territoriale* du CNIG du 25/09/2019.

Thème : « **Schéma régional pour une gouvernance ascendante** »

Ordre du jour :

- 1) Présentation d'un schéma initial de la nouvelle plateforme régionale Ile de France
- 2) Point de vue de plateformes régionales Etat-Région
- 3) **Éléments pour une gouvernance ascendante de l'IG depuis le CNIG**
- 4) Présentation d'un schéma des plateformes régionales de modèle CRIGE.
- 5) Synthèse par L'IGN de la réunion de Montpellier sur la gouvernance ascendante.

Prochaine réunion de la commission : mardi 19 février 2020

Thème : « **La nouvelle commission AT** »

Liste de diffusion

Participants – Organisme	
Philippe Mussi – président commission AT	Frédéric Deneux – CRAIG
Valéria Faure-Muntian – députée	Jerôme Desboeufs – DINUM/ETALAB
Hugo Page – assistant parlementaire	Marie-Christine Combes-Miakinen – IGN
Anne Fromage-Mariette – OPenIG	Marie-Christine Schott – Région Grand Est
Benoit David – MTES/CGDD	Maud Bessagnet – Idéo BFC
Christine Archias – CRIGE PACA	Michel Ruffin – Région île de France
Damien Descoings – Hauts de France	Nathalie Eltchaninoff – IGN
Diane Betored – Région île de France	Olivier Dissard – MTES/CGDD
Elise Ladurelle – AFigéo	Pierre Macé – GIP ATGERI
Fabrice Phung – DREAL Bretagne	Pierre Jaillard – CNT/ INSEE
François Chirié – IGN	Pierre Vergez – IGN CNIG
François Mathonnet – DREAL Grand Est	Sébastien Bonnefoix – Région île de France
François-Xavier Richard – CRIGE Normandie	Stéphane Mével-Viannay – Région Bretagne
Personnes à informer : Liste Commission-AT_CNIG	

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecture	27/09/2019	Les participants.	Commission Animation Territoriale.
Validation	7/10/2019	P.Mussi	Président

Compte rendu synthétique :

Documents joints :

Les présentations sont accessibles sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=657

A distinguer :

CRIGEs : Centres régionaux de l'information géographique

CRIGs : Conseils régionaux de l'information géographique

1. Présentation d'un schéma initial de la nouvelle plateforme régionale Ile-de-France

Par Michel Ruffin, Directeur de la coordination et de la modernisation de l'action publique de la région Île de France

La région IDF s'est lancée tardivement dans la mise en place d'une IDG car elle n'avait pas de service susceptible de porter cette démarche et que l'IAU (aujourd'hui Institut Paris Region) répondait une partie des besoins.

Cette démarche a été initiée au second semestre 2018 avec l'ambition de structurer progressivement un réseau d'acteurs foisonnant, hétérogène et pour partie invisible, mais avec le souhait de prendre une année pleine pour définir le besoin (réunions, enquête, échanges informels...). Elle s'insère dans un écosystème régional dense de Géoportails départementaux et avec le désir d'agir en collaboration étroite avec eux, mais aussi avec les grands opérateurs ainsi que les CNIG et AFIGéo. Une enquête initiale a permis de poser les besoins. Apparaissent en premier lieu l'harmonisation et la normalisation de la Donnée qui sont donc très attendues.

Le but est aussi de développer une dimension collaborative (définition de standards communs et échange de bonnes pratiques) via des ateliers thématiques (3D, métadonnées, points d'intérêt, PCRS...). La démarche s'appuiera également sur un outil qui va être déployé début 2010 : la smart plateforme 2030 offrant des fonctionnalités utiles pour le traitement et la publication de données géographiques (fluidité, espaces de travail privés et capacité de stockage, outil collaboratif).

Le casting des interlocuteurs est très large : Départements, Métropole du Grand Paris (MGP), L'équipement (DRIEA), Le logement (DRIHIL), les Parcs naturels jusqu'aux chambres consulaires ou la préfecture de Police

C'est un projet évolutif et multidimensionnel avec deux questions structurantes :

- La définition des données d'intérêt régional.
- La vocation de la future plateforme (concentrateur de Données ou moteur de recherche ?)

Remarques :

- Les réactions à la création de cette nouvelle infrastructure parisienne sont diverses. Les entités les plus fragiles sentent un appui certain. Mais il faudra satisfaire à la visibilité attendue par les collectivités locales. Quant aux services déconcentrés de l'Etat, ils sont partagés. La loi Nôtre a donné une compétence mais le jeu des acteurs très complexe est resté ouvert.
- La plateforme de la santé sera abordée dans un deuxième temps.

2. Point de vue de plateformes régionales Etat-Région

Par Stéphane Mével-Viannay, GéoBretagne

Chaque région de France a aujourd'hui sa plateforme, ce qui est très positif. Leur fonctionnement diffère suivant le contexte de leur création : en Bretagne et Grand Est, les deux partenariats (support des IDG) sont construits sur la base d'un binôme Etat/Région.

Constats

Une gouvernance régionale ascendante est inscrite à la base de ces partenariats. Elle assure une interactivité forte avec les observatoires et la représentativité des acteurs des territoires y est essentielle : collectivités, services de l'Etat, associations, privé avec des mutualisations. Les financements peuvent y adopter des géométries variables.

Principes

Des groupes de travail sont organisés pour partager la vision des territoires. Cela permet des échanges sur les besoins et attentes qui sont ainsi en mesure de remonter jusqu'au niveau national. La commission Animation Territoriale est perçue comme une interface « CNIG » entre les Ministères et les territoires. Chaque plateforme porte une voix représentant des intérêts locaux, et ils sont jugés trop peu entendus par le CNIG. La demande est d'amener cette instance à un meilleur équilibre entre local et national.

Propositions

Il y a un schéma idéal à construire ensemble, un modèle de lien avec le national. Une vision globale est nécessaire pour bien fonctionner. La représentation nationale du CNIG devrait être connectée à une Donnée au sens large qui n'est pas que géographique. En suivant le modèle de la CADA qui a permis des déblocages sur tous les territoires, on devrait pouvoir se servir du CNIG comme d'un levier sur les jeux d'acteurs. Partager avec les autres régions est une plus-value qui donne du poids par rapport au contexte local. La commission AT devrait pouvoir être réunie dans les territoires.

Remarques :

- Le GIP en Aquitaine permet lui aussi des accords très forts avec l'Etat. Le CRIGE PACA a été co-fondé par la Région et l'Etat avant son désengagement partiel.
- Mais ce que les plateformes attendent du CNIG, c'est une sécurisation des investissements qui les soutiennent, ce qui peut se traduire par :
 - o Un appui dans leur orientation stratégique
 - o Un mode de collaboration avec des repères
- Après le pas important de la loi Nôtre «pour que les plateformes ne se désengagent pas», un progrès est attendu «pour que l'Etat ne se désengage pas». La collaboration avec l'Etat est souvent bonne, mais parfois cela ne tient qu'à une question de personnes, ce qui est regrettable. Une directive nationale (sous la forme d'une circulaire par exemple) affirmant l'engagement de ses représentants (notamment dans les différents services déconcentrés) est demandée à l'Etat.

3. Éléments pour une gouvernance ascendante de l'IG depuis le CNIG

Par Valéria Faure-Muntian, députée

Le CNIG doit être positionné comme le coordinateur, lieu de la prospective, de décision et de définition du besoin réel des collectivités et de l'État français. Il nécessite d'être placé en interministériel afin de disposer de réels moyens d'action et notamment de moyens financiers afférents. Il est également primordial qu'il intègre une expertise numérique qui sera apportée par la DINum. L'IGN l'appuiera de sa compétence technique puisqu'elle est unanimement reconnue.

Où en est-on aujourd'hui quant à la mise en œuvre du nouveau CNIG?

- Il y a unanimité pour le positionnement interministériel, pour une organisation reposant sur 4 organes (présidence, plénier décisionnel, secrétariat permanent, commission) et pour l'identification des chantiers à traiter prioritairement.
- Les Commissions sont confirmées dans leurs rôles et reconnues comme très fonctionnelles. Il n'y aura donc comme seul changement majeur, l'intégration de la DINum. Elles pourront cependant être réajustées progressivement suivant les besoins.
- Il reste à faire entériner la décision de création d'un secrétariat permanent dimensionné à 4 ETP dépendant directement de la présidence du CNIG (provenant du MTES, de l'IGN et la DINum) avec des missions de préparation de décisions, d'animation de la communauté, de coordination et la nomination d'un président.

Il convient également de disposer de réels organes déconcentrés du CNIG en région.

Les futurs conseils régionaux de l'information géographiques « CRIGs » formeront un organe pivot permettant la double communication ascendante et descendante. Ils feront remonter les éléments locaux pour alimenter la vision stratégique au CNIG.

Dans l'autre sens, ils transmettront dans les territoires les décisions nationales en les expliquant. Ils doivent devenir de réels organes déconcentrés/antennes régionales du CNIG, lieu d'animation des communautés agile, au plus près des territoires et avec une capacité de coordination. Ils remplaceront les Comités de programmation de l'IGN. Le paysage actuel des plateformes et CRIGEs est un atout très positif pour mettre en place ces CRIGs. Il conviendra pour ce faire de les harmoniser (à entendre comme « y trouver les mêmes catégories d'acteurs » et non pas comme « les standardiser »). Ainsi, dans un certain nombre de régions, les CRIGEs apparaissent déjà comme les futurs CRIGs.

Questions :

- L'expertise locale doit être mise en valeur, rendue visible au niveau national et mieux articulée avec celle de l'IGN.

- On veut créer une dynamique globale avec l'ensemble des acteurs. On va définir les stratégies collectivement avec un portage politique adéquat.

- Quelles seront les garanties pour que des moyens soient mis en face des besoins qui sont pour la plupart déjà remontés ? Par exemple, le sujet du cadastre n'est toujours pas résolu. Or il est source d'inquiétude pour les élus locaux qui ont de fortes attentes pour

disposer d'information continue sur le territoire. Quel pouvoir aura le CNIG à ce propos ?

- Les besoins sont connus mais la priorité n'est pas maîtrisée du fait de la difficulté à coordonner des moyens entre ministères. Pour donner des moyens à son ambition, le CNIG va mettre une stratégie en place. En ce sens, l'interministérialité permettra d'avoir enfin tous les acteurs autour de la table. Il reste encore à en décliner plus précisément les modalités, mais le but de disposer de données de qualité et utiles à tous est bien partagé.

- Une note de proposition du groupe de travail information géographique des régions est en phase de finalisation. Elle sera transmise à la députée.

- Cette note propose le pilotage d'une stratégie décentralisée de la donnée (géographique ou non) par le binôme Région – Etat (interministériel).
- La question du pouvoir décisionnel y est aussi posée car un doute est émis sur la capacité de décisions opérationnelles d'un Plénier très nombreux car largement représentatif. Cette question est importante si le CNIG se donne pour ambition de sensibiliser/mobiliser des élus locaux : être partie prenante de l'élaboration d'une décision (et non de sa validation a posteriori) est un facteur-clé de la participation. Dans cette optique il est proposé de distinguer au sein du CNIG les espaces de travail non décisionnels (commissions), et les espaces décisionnels (la présidence et son secrétariat permanent, ainsi qu'une commission permanente, par exemple la commission AT, chargée des décisions courantes et de la concertation sur les décisions stratégiques).
- Sur un autre point, la possible position de l'IGN entre juge et partie est critiquée. Le secrétariat permanent devrait en être autonome.
- Cette note propose également que chaque écosystème régional de la donnée ait la liberté de s'organiser pour animer un CRIG répondant au « cahier des charges » du CNIG. Ce cahier des charges constituerait alors l'un des produits de la concertation initiée par Madame la députée.

⇒ Le Plénier est le seul lieu possible pour trancher les objectifs de stratégie, de financements et de moyens. Le secrétariat permanent devrait permettre de contrôler la mise œuvre des décisions en lien avec la présidence. La députée va cependant réfléchir à la meilleure articulation possible avec le Plénier et veiller à la composition adéquate du futur secrétariat permanent.

- Quelle sera la représentativité des plateformes dans le Plénier ?

- Les CRIGs ont un rôle important à jouer. Pour cela, il faut améliorer l'organisation du CNIG, ne serait-ce que pour la lisibilité de l'information géographique. Où est la Donnée, qui la diffuse, son format est-il interopérable ? Le secteur privé attend aussi beaucoup de ce renouveau et le positionnement doit être clair.

- *Hors réunion : une gouvernance réellement ascendante devrait reposer sur des CRIGs ou CRIGEs organisés par les écosystèmes d'acteurs locaux de la donnée (un vieux débat : décentralisation versus déconcentration). De plus, un des 4 ETP du secrétariat permanent pourrait être issu de la territoriale et/ou des CRIGEs.

4. Présentation d'un schéma des plateformes régionales de modèle CRIGE.

Par Christine Archias, Directrice de CRIGE PACA

Constats

Il y a un manque de cohérence dans les projets portés par l'Etat. Plus de clarté et de lisibilité faciliteraient la coordination entre le national et le régional. Les décisions du CNIG, comme des autres organisations nationales ne sont pas suffisamment concertées avec le niveau local et sont trop souvent descendantes, ce qui n'aide pas la collaboration. Souvent, il se passe trop de temps entre la définition d'une politique nationale et sa déclinaison sur les territoires. Le local ne peut pas toujours attendre.

Par ailleurs, l'IGN n'est pas le seul à disposer d'une expertise sur l'information géographique. Les CRIGEs revendiquent également une expertise. Des complémentarités sont à rechercher.

Principes

On attend un CNIG garant d'une politique nationale lisible et de sa pérennité pour ce qui concerne les données souveraines.

Le Plénier se doit d'être souple et réceptif à tous acteurs en région. L'échelon régional ne doit pas être représenté seulement par des élus ou des techniciens régionaux. Les plateformes, structures à gouvernance collégiale et ouverte, doivent également être représentées comme porte-paroles de leur réseau de membres et partenaires.

Propositions

La consolidation du rôle de l'Etat dans la gouvernance de l'information géographique est essentielle. Le rôle et la participation de l'Etat en région dans la gouvernance de l'IG doivent être harmonisés.

Remarques :

- Plusieurs catalogues, plusieurs plateformes... il est difficile aujourd'hui de se retrouver dans les actions de l'Etat en matière géographique.

- Après un échec dans son rapprochement avec le Géocatalogue (géré par le BRGM), Geo Data gouv pourrait poursuivre son évolution dans le cadre de la Géoplateforme.
- Il faudrait parvenir à une plateforme de développement ouverte
- Besoin d'innovation certes, mais articulé avec la stabilité qu'offre l'outil réglementaire européen (le Géocatalogue).

- Il faudrait avoir une vision plus large. Dans les faits, c'est rare d'avoir de la Donnée géographique pure. Il faut en tenir compte, ne serait-ce que pour replacer l'utilisateur au cœur du débat. Le CNIG doit-il rester au seul service de l'environnement ? C'est peut-être aussi ce qui rend la DInum frileuse à s'y investir. La simple animation ne l'intéresse pas.

- L'interministériel aura cette vertu, d'élargir le périmètre autour de la Donnée géographique; actuellement, cela apparaît comme trop centré sur les besoins (et services en région) dépendant du MTES. Les attentes devraient être définies au niveau interministériel.
En plus de la BAN ou la RPCU, il y a la Santé, l'Intérieur...

- Les termes CRIGEs et CRIGs prêtent à confusion, c'est dommage.

- Quant aux Contrats de plan État-Région (CPER), le constat est fait à l'unanimité que dans ce domaine, les IDG ne peuvent faire confiance dans les promesses de l'Etat.

5. Synthèse par l'IGN de la réunion de Montpellier sur la gouvernance ascendante

Par François Chirié, pilote de la gouvernance ouverte de l'IGN

Avec le parrainage de M. Bertrand Monthubert (conseiller régional d'Occitanie, président de la plateforme régionale OPenIG), l'IGN a organisé le 17 septembre 2019 à Montpellier un atelier sur la gouvernance ouverte des données géographiques souveraines, auquel ont participé les collectivités territoriales, les plateformes d'information géographique, et les services déconcentrés de l'Etat des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Occitanie, Sud-Provence-Alpes-Côte d'azur.

Les participants à l'atelier ont mené des réflexions sur les principes de fonctionnement de la gouvernance ouverte, ainsi que sur les modalités pratiques du travail collectif en gouvernance ouverte. Ils ont ainsi examiné la question des fonctions clés à assurer au sein de la gouvernance ouverte, des exigences de ces fonctions clés, ainsi que des fonctions à assurer suivant les acteurs (CNIG, CRIG, IGN). A cet égard, l'atelier a fait apparaître la nécessité de mieux entendre les besoins exprimés par les territoires, tout en faisant converger les besoins des territoires avec les besoins des politiques nationales.

Cela a conduit les participants à aborder le besoin de mettre en place dans chaque région une fonction de porte-parole, capable de représenter et de parler au nom de l'ensemble des acteurs locaux, et ainsi de jouer le rôle d'intermédiaire entre le niveau local et le niveau national, notamment en assurant une remontée des besoins locaux au CNIG. Il s'agirait ainsi de mettre en place une fonction CRIG, en gardant toutefois à l'esprit qu'il n'est pas nécessaire de créer une nouvelle structure dans les régions où cette fonction est déjà exercée par une structure existante. Outre sa fonction de porte-parole, le CRIG peut être conçu comme un lieu de discussion de la mutualisation des moyens sur une liste de projets, voire comme un lieu où les besoins des politiques publiques en information géographique peuvent être discutés avec les plateformes, l'Etat, l'IGN.

Sur le plan technique, l'atelier a mis en évidence la complémentarité des compétences des territoires et de l'IGN, ainsi que la nécessité de plus de concertation, afin de mieux répartir les travaux au sein de coproductions et de projets communs. D'autre part, les acteurs territoriaux présents à l'atelier ont exprimé leurs attentes vis-à-vis de l'IGN en termes d'accompagnement technique (notamment en matière de qualification et de certification des données), de développement de l'innovation en régions, et de mutualisation d'outils au sein de la Géoplateforme, conçue comme une « marque blanche ».

Enfin, l'atelier a examiné la question des financements et des modèles économiques des données géographiques souveraines (notamment la problématique du financement mutualisé, et la problématique de la gratuité), ainsi que la question de la forme juridique des partenariats de production de données géographiques souveraines.